EIT.swiss
Limmatstrasse 63
8005 Zürich
044 444 17 17
www.eit.swiss

Procès-verbal : Assemblée des délégués EIT.swiss

Le : Jeudi 27 novembre 2025
Lieu : Best Western Hotel Beaulac, Esplanade Léopold Robert 2, 2000 Neuchâtel, salle Léopold-Robert
Heure : 10h00 – 11h55

PARTICIPANTS

Membres du Comité, délégués des sections, délégués à mandat direct, invités et collaborateurs de l'administration centrale EIT.swiss

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de bienvenue et bref rapport du président

A 10h00, le président d'EIT.swiss, Thomas Keller, souhaite chaleureusement la bienvenue aux membres du Comité, aux présidents d'honneur, aux membres d'honneur, aux délégués des sections, aux délégués à mandat direct, aux invités et aux collaborateurs de l'administration centrale, ainsi qu'au vice-directeur de l'OFEN, Adrian Gautschi, à l'assemblée des délégués d'automne à Neuchâtel.

Lors de son allocution de bienvenue, qu'il tient en français, il évoque les assemblées générales auxquelles il a participé en Suisse romande. Le contact avec les membres lui tient particulièrement à cœur et, malgré les barrières linguistiques, il y a toujours un moyen de bien communiquer. Il se réjouit des échanges constructifs qui auront lieu aujourd'hui entre collègues, au-delà des frontières linguistiques.

Les délégués ont reçu les documents pour l'assemblée des délégués conformément aux délais stipulés dans les statuts. L'assemblée est ainsi apte à délibérer. Aucune motion n'a été déposée dans le délai imparti de 21 jours et l'ordre du jour définitif a été envoyé aux délégués le 13.11.2025. Le président déclare l'assemblée des délégués de ce jour comme ouverte.
Les participants ne proposent aucune modification à l'ordre du jour.

Le président en vient à son bref rapport. Thomas Keller constate que l'association, avec son administration centrale, traite des domaines clés qui ne changent pas : la formation professionnelle, les prestations et la politique avec le lobbying politique et la CCT. Ces blocs étaient également les thèmes déterminants de cette année.

Norbert Ivan Büchel, responsable du département de la formation professionnelle d'EIT.swiss, s'exprimera plus tard sur la formation professionnelle, et la vice-présidente de l'association, Susanne Jecklin, rendra compte du partenariat social et de la CCT.

Après une vidéo de la cérémonie d'accueil qui a suivi les EuroSkills, qui se sont déroulés début septembre à Herning (Danemark), et lors desquels l'équipe nationale SwissSkills a remporté de grands succès, il mentionne les deux nouveaux membres du Comité, Marco Sciara, représentant du Tessin, et Daniel Wildhaber, représentant des planificateurs. Depuis juin 2025, le Comité compte 10 membres et plusieurs réunions communes ont déjà eu lieu. Il se réjouit de poursuivre cette bonne collaboration.

La révision prévue de l'OIBT a été un thème important ces derniers mois. Lors de la dernière assemblée ordinaire des délégués, Roman Mayer, alors vice-directeur de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), a fourni des informations à ce sujet. Il est d'autant plus réjouissant que son successeur, Adrian Gautschi, ait accepté de faire le point sur ce dossier important sous le point de l'ordre du jour « Divers ».

Il mentionne la comparaison interentreprises de la branche électrique, réalisée chaque année par un organisme fiduciaire neutre auprès de plus de 100 entreprises. La brochure « Chiffres-clés de la branche » présente et commente les valeurs moyennes de la branche en Suisse. Elle fournit des informations utiles pour chaque entreprise et permet à l'entrepreneur d'effectuer des comparaisons spécifiques à la branche. Dans la branche des installations électriques, les résultats d'exploitation de 2024 n'ont pas tout à fait atteint les excellents résultats de l'année précédente, mais ils restent très bons si on les compare sur plusieurs années. Avec un résultat d'exploitation de 6,6 %, le résultat obtenu montre que celui de l'année précédente n'était pas un feu de paille et qu'il est possible de réaliser des bénéfices raisonnables dans la branche. Les régions de Zurich et du Tessin ont enregistré une nette augmentation au cours des deux dernières années. Pas toutes les régions ne peuvent participer à ce succès. La question se pose de savoir ce que les entreprises peuvent faire différemment pour obtenir de meilleurs rendements. Il souligne toutefois que chaque entrepreneur est responsable de ses propres chiffres.

Chez constructionsuisse également, il y a eu des changements depuis la dernière assemblée des délégués. Trois associations du second-œuvre ont annoncé leur départ de constructionsuisse à la fin de l'année. La raison invoquée était que constructionsuisse – en particulier son comité – favorisait trop les entrepreneurs et le secteur principal de la construction. Les discussions doivent concerner l'ensemble de l'organisation et aboutir à la réintégration des trois associations afin que le second-œuvre retrouve la place qui lui revient et puisse, dans la mesure du possible, parler d'une seule voix. Cela signifie toutefois également que les autres associations doivent fournir des dossiers afin de pouvoir élaborer de bonnes positions politiques. Cristina Schaffner, directrice de constructionsuisse, était présente à la séance du Comité d'hier. Constructionsuisse fait un véritable travail de lobbying politique et, grâce à ce canal, la branche peut obtenir beaucoup de résultats sur le plan politique, à condition que les thèmes soient déposés auprès de constructionsuisse. L'hygiène sur les chantiers est un sujet qui revêt une grande importance. Michael Rupp de l'administration centrale a élaboré avec le conseiller national Matthias Jauslin une motion visant à garantir des conditions au moins similaires à celles qui prévalaient pendant la pandémie du coronavirus. Cette motion aurait dû être déposée avec le soutien de constructionsuisse, en collaboration avec des parlementaires d'autres associations. Malheureusement, le comité de contructionsuisse a refusé de soutenir la motion, préférant miser d'abord sur le volontariat (adaptation de la norme SIA 118 et du CAN 113) et, si ces mesures s'avéraient inefficaces, recourir éventuellement à des règlementations légales.

EIT.swiss est désormais partenaire de l'Ineltec 2026 avec « Ineltec powered by EIT.swiss ». La présence d'EIT.swiss sera organisée en conséquence. Il n'y aura probablement pas de stand conventionnel d'EIT.swiss, mais plutôt une zone de rencontre où l'on pourra rencontrer différents représentants de l'association.

En outre, le contrat de location avec les CFF du lieu centralisé des examens (LCE) à Zurich Altstetten a été prolongé de 5 ans. Les installations ont été amorties dans le cadre de la durée minimale de location initiale. La charge comptable sera donc réduite en conséquence au cours des prochaines années.

Les championnats suisses (SwissSkills) ont eu lieu du 17 au 21 septembre à Berne. Cette édition a une nouvelle fois été marquée par des performances exceptionnelles. Le gagnant et le deuxième placé de la branche électrique sont présents aujourd'hui et seront honorés plus tard. Thomas Keller adresse ses félicitations et son profond respect à tous les participants pour les performances qu'ils ont réalisées. Lors d'une des dernières assemblées des délégués, ceux-ci ont alloué Fr. 100'000.- pour une bonne démonstration professionnelle lors des SwissSkills, et il s'est avéré que ces fonds ont été parfaitement utilisés.

Tout se déroule comme prévu pour l'ordonnance sur la formation (Orfo) 2026. Les nouvelles ordonnances sur la formation des professions de l'électricité de planificateur/trice-électricien/ne CFC, d'installateur/trice-électricien/ne CFC et d'électricien/ne de montage CFC entreront en vigueur le 1er janvier 2026. A partir de l'été 2026, les jeunes apprentis seront formés selon l'Orfo2026. La diapositive affichée montre également tout le travail qui a été investi dans ce projet par toutes les parties prenantes.

Le 12 novembre, Thomas Keller, en tant que directeur d'Erhard Keller AG, a été invité à s'exprimer dans le téléjournal sur le thème des négociations salariales. Pour réaliser ce reportage, la SRF a contacté le siège administratif d'EIT.zürich. Il s'agissait de savoir ce qu'il pensait, en tant qu'entrepreneur en électricité d'une PME, de la politique salariale de la génération Z actuelle. Dans quelle mesure peut-on répondre aux attentes des jeunes, dans quelle mesure faut-il accorder des augmentations de salaire et quelle est la marge de manœuvre disponible ? C'est à chaque entrepreneur d'en décider. Il constate toutefois que les salaires moyens sont depuis longtemps supérieurs aux salaires minimums, mais inférieurs aux salaires médians publiés la semaine dernière.

Le président revient brièvement sur le thème de la formation initiale. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée reste d'actualité, également dans la branche électrique. Il est réjouissant de constater que la profession d'installateur-électricien occupe une excellente cinquième place dans le top 10 des certificats fédéraux de capacité (CFC) les plus fréquemment obtenus. Cela montre l'importance de la formation initiale. D'autres associations misent également sur la formation initiale, notamment Swissolar avec de nouveaux apprentissages professionnels. L'Association suisse des fabricants et fournisseurs d'appareils électrodomestiques FEA souhaite également lancer un nouvel apprentissage professionnel de monteur en électroménager, service d'entretien. EIT.swiss est en pourparlers avec cette association et pourrait éventuellement collaborer à cette nouvelle formation initiale.

Thomas Keller conclut son bref rapport et passe à la partie statutaire de l'assemblée.

2. Election des scrutateurs

Sandro Cangina, président et délégué d'EIT.thurgau, et Stephan Schweizer, délégué d'EIT.zürich, sont proposés en tant que scrutateurs. Ils sont élus à l'unanimité.

---

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 avril 2025 et du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 17 septembre 2025

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 avril 2025 : Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 30 avril 2025 a été publié sur le site Web et a été envoyé encore une fois sous forme de lien avec les documents de l'assemblée des délégués de ce jour.
Le président soumet le procès-verbal à la discussion. Les délégués suivent la motion du Comité et approuvent le procès-verbal avec une voix contre.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 17 septembre 2025 : Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 17 septembre 2025 a été publié sur le site Web et a été envoyé encore une fois sous forme de lien avec les documents de l'assemblée des délégués de ce jour.
Le président soumet le procès-verbal à la discussion. Les délégués suivent la motion du Comité et approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

4. Présentation et approbation du budget et des cotisations des membres 2026

Le président donne la parole à Herbert Laubscher, chef des finances et vice-directeur d'EIT.swiss, pour le point de l'ordre du jour « Présentation et approbation du budget et des cotisations des membres 2026 ».

Budget 2026
Herbert Laubscher présente un résumé global du budget 2026, qui se clôture par un déficit de CHF 178'750.-. Le chiffre d'affaires budgété est légèrement inférieur à celui de l'année précédente, avec 16,3 millions de francs.

Les coûts de la formation professionnelle restent élevés, mais la forte augmentation prévue dans le budget 2025 a pu être freinée. Grâce à diverses mesures et à des reports de délais, les coûts de la formation professionnelle ne sont pas entièrement utilisés. Un résultat positif devrait donc pouvoir être présenté, qui couvrira la perte budgétisée pour 2026.
Dans l'ensemble, les produits sont en baisse. Les imprimés CAN ne sont plus aussi demandés et on constate que les chiffres d'affaires pour la formation continue ont été budgétisés à la baisse. Ici aussi, comme en 2025, il apparaît que la demande n'est pas aussi forte qu'espéré, le marché est concurrentiel et en 2026, les collaborateurs de ce domaine seront occupés par le développement de diplômes et de certificats de la branche, ce qui aura pour effet qu'il n'y aura pas plus de cours de formation continue et que le budget sera plus bas.
En ce qui concerne le produit des prestations, les activités du département Marketing & Communication sont visibles. Un montant de 60'000 francs a été budgété pour les recettes de sponsoring pour la Journée de la branche et la cérémonie FPS. Des mesures continuent d'être prises afin de renforcer la collaboration avec les sponsors dans le cadre d'un concept.
En ce qui concerne les charges, les coûts liés à l'organisation des examens sont budgétés à un niveau inférieur à celui de l'année précédente, car les mesures prises pour limiter l'augmentation des coûts, notamment en raison de l'ajustement des honoraires des experts en 2025, semblent porter leurs fruits. On peut s'attendre à une baisse des coûts l'année prochaine. En 2026, il y aura des charges supplémentaires, car les groupes d'innovation qui élaborent les examens devront fournir un travail plus important. Le nombre d'examens n'est actuellement pas celui souhaité par EIT.swiss, d'où les coûts plus élevés d'environ 80'000 francs inscrits au budget.
La révision des examens professionnels supérieurs (EPS) n'est pas incluse dans le budget, car il faut d'abord attendre la révision de l'OIBT et ses exigences. Il se peut qu'EIT.swiss revienne vers les délégués dans le courant de l'année 2026, dès que l'on en saura davantage, afin d'approuver un montant supplémentaire pour le budget. Dans tous les cas, on peut supposer que le budget 2027 comprendra un montant pour la révision des EPS.
Aucun poste supplémentaire n'a été budgété pour les charges de personnel de l'administration centrale, mais 1% de la somme des salaires a été prévu dans le budget pour l'ajustement des salaires des collaborateurs. Les charges d'exploitation comprennent des coûts supplémentaires pour le projet NüKL, dont le plan financier prévoit un accompagnement pédagogique et des traductions, qui ont été attribués à l'administration centrale. Pour la plateforme d'apprentissage numérique, un budget de 120'000 francs a été prévu pour le lancement en 2025. Les travaux avancent et seront intensifiés en 2026, de sorte que 300'000 francs ont été inscrits au budget d'investissement.
En ce qui concerne l'informatique du bâtiment, la CSDP&Q IdB a reporté à 2026 la révision quinquennale prévue pour 2025. Cette profession a également ses frais courants, mais ils ne sont plus aussi élevés que dans le budget 2025.
Les charges informatiques comprennent 25'000 francs pour un avant-projet du nouveau site Web. Lors de sa séance d'hier, le Comité a décidé d'arrêter la campagne d'image avec le sujet du chat. Un budget de 200'000 francs avait été prévu à cet effet. Cette somme sera désormais utilisée en grande partie pour la publicité pour la relève. De même, l'intégralité du prêt accordé à Baticontrol Data SA sera remboursée cette année.
En matière d'investissements, le poste le plus important est la plateforme de formation. A cela s'ajoutent des renouvellements dans l'infrastructure informatique, tels que le remplacement du système ERP par Tocco, et le remplacement de l'éclairage dans la cage d'escalier.

Les explications détaillées se trouvent dans les commentaires relatifs au budget, qui ont été envoyées sous forme de lien avec l'invitation à l'assemblée des délégués.

Le budget ne suscite aucune question et aucun commentaire.

Thomas Keller remercie Herbert Laubscher pour ses explications. Il soumet le budget au vote. Les délégués suivent la motion du Comité et approuvent le budget 2026 à l'unanimité.

Cotisations des membres 2026
Thomas Keller présente les cotisations des membres pour 2026. Les cotisations des membres pour les entreprises soumises à la CCT et celles pour les entreprises non soumises à la CCT restent inchangées.

Les cotisations des membres pour les entreprises soumises à la CCT sont soumises au vote. Les délégués suivent la motion du Comité et approuvent à l'unanimité les cotisations des membres pour 2026.

Les cotisations pour les entreprises non soumises à la CCT sont soumises au vote. Les délégués suivent la motion du Comité et approuvent à l'unanimité les cotisations 2026 pour les entreprises non soumises à la CCT.

5. Information sur la CCT 2026-2029, y compris annexe 5c à la CCT

Thomas Keller passe la parole à Susanne Jecklin, présidente de la Commission paritaire nationale CPN et vice-présidente d'EIT.swiss, pour la présentation des informations relatives à la nouvelle CCT 2026-2029.
Il précise au préalable qu'il y a toujours des résistances au début lorsqu'il s'agit d'une nouvelle CCT, mais qu'il faut néanmoins s'en accommoder, la mettre en œuvre, car il s'agit d'une affaire paritaire. Tout le monde est très bien informé pour le moment et il invite les personnes présentes à se rendre auprès de leurs membres dans les sections afin qu'ils sachent eux aussi comment le résultat actuel a été obtenu, malgré un parcours parfois semé d'embûches.

Susanne Jecklin explique qu'elle va donner quelques informations sur le processus de la mise en œuvre de la nouvelle révision de la CCT et que la deuxième partie comprendra également des réponses informelles aux différents retours. La dernière partie de cette brève présentation contient également quelques réflexions pour l'avenir. Les négociations sont désormais terminées, et la fin des négociations marque le début des prochaines négociations. Elle estime que le Comité, les partenaires sociaux et tous les membres doivent mener des réflexions importantes au cours des quatre prochaines années afin d'anticiper et de ne pas être pris au dépourvu lorsque le sujet reviendra sur le tapis.
Depuis les dernières assemblées, il y a eu de nombreuses activités et discussions qui ne concernaient pas le contenu détaillé de la CCT. Elle ne présentera pas ici l'intégralité du contenu de la CCT, car cela a déjà été fait en septembre et des informations ont été diffusées à ce sujet. Des formations ont actuellement lieu afin de présenter les principaux changements.
La demande relative à la CCT a été déposée auprès du SECO. Le délai d'opposition a expiré hier, et aucune opposition n'a été formulée jusqu'à cette date. A l'expiration de ce délai, on peut partir du principe que le feu vert sera donné pour une DFO à partir de début janvier. Cette question a suscité de nombreux commentaires. Ce délai court et serré s'explique par le fait que l'ensemble du dossier a été soumis pour examen préalable pendant l'été, mais que les vacances d'été du SECO ont entraîné un retard de six semaines dans ce processus d'examen préalable. Des commentaires ont également été formulés quant à la raison pour laquelle aucune version préliminaire du texte n'avait encore été publiée, mis à part les différentes formations qui avaient déjà été organisées. Diverses discussions ont eu lieu au sein de l'équipe de négociation et il a été constaté qu'il manquait une procédure standard. La CPN prévoit une procédure standard selon laquelle, si la nouvelle CCT est en ordre, une présentation est faite devant les CP, certains documents sont publiés et des fiches d'information sont préparées pour être publiées au début de la période de validité de la révision. Elle-même peut vivre avec un projet, ce qui donne déjà un bon point de repère. Après l'expiration du délai d'opposition de la veille, on s'efforcera de mettre le texte officiel à disposition le plus rapidement possible via la CPN. Ce texte officiel est accompagné de plusieurs fiches d'information qui font l'objet de discussions depuis des semaines. Il s'agit de l'interprétation de la manière dont les différents points modifiés dans la CCT doivent être mis en œuvre. Il y a eu des discussions avec des opinions divergentes entre les partenaires sociaux, qui devraient parvenir à un accord et les fiches d'information et le formulaire de réponse devraient être publiés rapidement.

Sur la base de la CCT et des informations communiquées lors de la dernière assemblée, le service juridique d'EIT.swiss a organisé des formations. Le public cible est constitué des membres et des sections. Susanne Jecklin remercie toutes les sections pour le travail important qu'elles ont accompli ces derniers mois afin de préparer les membres aux changements à venir en leur fournissant des informations préliminaires. L'objectif principal, en collaboration avec les CP, est de former les membres afin qu'il n'y ait pas de problèmes lors des contrôles des comptabilités salariales. Elle peut également confirmer que certaines sections, en particulier celle de Zurich, effectuent un travail important sur les risques dans leur canton et qu'il y a des contrôles avec des sanctions importantes.

Susanne Jecklin fait encore quelques remarques sur des thèmes qui ont été abordés récemment afin de clarifier certains points. Une augmentation générale des salaires de Fr. 50.- a été convenue pour l'année prochaine. La question a été posée pourquoi Fr. 50.- ont été approuvés alors que l'inflation est nettement inférieure à ce montant. Lors des négociations, les délégués ont exigé plusieurs points importants. L'un d'entre eux concernait la suppression de la préretraite, un autre portait sur la simplification de la gestion des heures supplémentaires. Pour parvenir à un compromis, il faut aussi faire des concessions. La préretraite et la gestion des heures supplémentaires n'ont pu être négociées qu'en lien avec les augmentations salariales sur quatre ans et l'augmentation des jours de vacances. Le tableau présenté montre le compromis obtenu. La première partie du tableau indique les taux d'inflation officiels et l'augmentation générale des salaires. Le compromis prévoit que si l'inflation est inférieure à 1,5%, Fr. 50.- continueront d'être versés. L'équipe de négociation a dû prendre ce risque afin de trouver une solution à cette question primordiale et de conclure les négociations. L'équipe de négociation est consciente que le renchérissement s'est élevé à 0,2% cette année et que 1 à 2 jours de vacances supplémentaires ont été accordés, mais compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il a fallu évaluer les priorités à fixer pour rendre la profession attractive. Le tableau contient également un modèle pour une inflation comprise en 1,5 et 2% et supérieure à 2% - c'est un point des négociations. Les employeurs disposent ainsi d'une base de planification. Il est difficile pour l'équipe de négociation d'établir un tel tableau, car nous sommes actuellement confrontés à des incertitudes économiques qui rendent très difficile la prévision du taux d'inflation pour les 6 à 12 prochains mois. Ces dernières années, Fr. 50.- ont potentiellement toujours été accordés, et c'est devenu une habitude.

Des questions ont également été posées au sujet du rayon. Nous attendons la fiche d'information qui a également fait l'objet de nombreuses discussions au sein de l'équipe de négociation. Il s'agit des art. 27.3 et 27.4, et elle invite instamment à participer aux formations proposées afin que les employeurs puissent prendre connaissance des modifications importantes apportées à l'art. 27.4. Il est toujours possible de définir un rayon afin de tenir compte du temps de trajet entre le lieu de résidence et le lieu de travail ou le chantier. Le changement le plus important, que chaque entreprise doit vérifier et évaluer pour elle-même afin de choisir la variante qui lui convient, est que si l'on souhaite définir un rayon, seul le lieu de résidence ou le lieu de l'entreprise est pris en compte. Le lieu de résidence du travailleur n'est plus pertinent pour l'art. 27.4. L'art. 27.3 fonctionne sans rayon et reste inchangé, tel qu'on le connaît. Il est désormais important pour les entreprises qui souhaitent avoir un rayon conformément à la nouvelle réglementation de savoir où se trouvent leurs chantiers par rapport au lieu de résidence. Cette solution a été introduite parce qu'il fallait définir un rayon quantitatif, les syndicats n'acceptant plus le texte dans sa forme initiale, qui prévoyait un rayon couvrant toute la Suisse.

Il y a également des outils de travail dans les CP en matière de salaires minimums. Les salaires minimums vont évoluer en deux étapes au cours des quatre prochaines années. Il faut être prudent, car il s'agit de salaires minimums qui doivent être respectés. La CPN dispose d'un instrument, un mémorandum, qui contient une liste de cas dans lesquels il est possible de déroger au salaire minimum. Ces cas sont négociés de manière paritaire et pas chaque cas n'est approuvé. Il faut savoir qu'il y a env. 10 situations dans lesquelles une dérogation peut être accordée pour une période déterminée, mais pas de manière permanente.
Un autre point important est celui des contrôles salariaux ou des contrôles du respect des conditions de la CCT. Il existe une soi-disant liste de contrôle dans laquelle la CPN informe des points à contrôler. C'est pourquoi la CPS est tenue de former les employeurs afin qu'ils sachent comment gérer les différents aspects de la gestion du personnel.

Ce sont quelques informations que Susanne Jecklin souhaitait ajouter et qui sont importantes pour les délégués et le travail dans les sections. Au cours des quatre prochaines années, il faudra s'habituer à vivre avec cette révision de la Convention collective de travail, et une chose est sûre : on peut d'ores et déjà en déduire les revendications si l'on souhaite conserver une CCT avec les syndicats. Elle estime qu'il est important que les délégués et les entreprises réfléchissent bien et tiennent compte de la situation économique actuelle.

Elle mentionne également les chiffres clés de la branche, qui montrent que la branche électrique ne se porte pas si mal par rapport à d'autres branches. Pour elle, il est important que les délégués réfléchissent suffisamment tôt et s'expriment sur la voie à suivre, car cela a été répété à plusieurs reprises pendant les négociations : la branche électrique se porte bien, on lui demandera beaucoup, car elle fonctionne encore bien. La CPN doit encore relever d'autres défis : le SECO renforce la transparence financière, ce qui aura des répercussions considérables sur la structure et les flux financiers des CP. Au cours des prochains mois, la manière dont les fonds seront répartis à l'avenir sera examinée. En outre, des discussions sont en cours sur le fonctionnement et les structures des CP. Il faut s'attendre à ce que des changements et des réductions soient apportées aux CP dans un avenir proche, car certaines CP n'atteignent pas la taille minimale requise. Elle invite toutes les personnes engagées dans les CP régionales à rester vigilantes et à suivre de près les défis à venir.

Les délégués remercient Susanne Jecklin pour son rapport avec des applaudissements.

6. Projets dans le domaine de la formation professionnelle

Thomas Keller remercie Susanne Jecklin et donne la parole à Norbert Ivan Büchel, chef du département de la formation professionnelle.

6.1 Projet Orfo2022+

Depuis la dernière assemblée des délégués, les documents de mise en œuvre des professions d'électricien/ne de montage CFC, d'installateur/trice-électricien/ne CFC et de planificateur/trice-électricien/ne CFC ont été élaborés. La plateforme Orfo a été complétée et mise en ligne, et divers échanges avec les sections ont eu lieu afin de fournir des informations sur la nouvelle Orfo.

Il reste encore beaucoup à faire d'ici la prochaine assemblée des délégués d'avril 2026 : il faut commencer à élaborer tous les documents supplémentaires (par ex. dispositions d'exécution pour la PQ, séries zéro, modèles) de l'annexe 1 du plan de formation. L'objectif est que tous les documents de l'annexe 1 soient prêts d'ici fin 2026. Il s'agit d'un nombre important de documents, et là encore, il est important que ceux-ci puissent être élaborés de manière adéquate en collaboration avec les sections, les membres, les représentants des écoles professionnelles et les entreprises. Ces informations seront communiquées progressivement au cours de l'année 2026.

Les prochaines étapes comprennent le relevé des coûts complets des CI et l'entrée en vigueur définitive de l'Orfo2026 au 1er janvier 2026. Le relevé des coûts complets des CI doit également être remis d'ici mai 2026, et la CSFP publiera les dispositions définitives à ce sujet. Nous avons bon espoir de pouvoir obtenir une augmentation des contributions.

6.2 Révision de la formation professionnelle supérieure

Depuis la dernière assemblée des délégués, tous les ateliers consacrés à l'élaboration des profils de qualification ont été réalisés. Norbert Ivan Büchel souligne que les documents remis pour l'assemblée des délégués de ce jour correspondent à l'état après le 3e atelier (envoi des documents aux délégués dans le délai stipulé dans les statuts). Depuis lors, quatre ateliers au total ont été réalisés, le cinquième a été annulé car certains travaux doivent encore être effectués. Les documents qui doivent être validés aujourd'hui ne sont pas encore définitifs, il s'agit d'une orientation générale et il est clair qu'il existe des divergences. Afin de déterminer ces divergences, un sondage auprès de la branche sera mené l'année prochaine.

D'ici janvier 2026, les profils de qualification rectifiés seront mis à jour avec la CAQ et soumis en parallèle au SEFRI. Ensuite, un sondage sera mené auprès de la branche sur les profils de qualification. Une fois tous les retours recueillis, les contenus seront mis à jour en février-mars 2026. Il est prévu que les délégués disposent des profils de qualification à 100% lors de la prochaine assemblée des délégués d'avril 2026.

Norbert Ivan Büchel présente encore la représentation simplifiée du concept de formation (Big picture). Celle-ci a servi de base à l'élaboration de l'univers de formation 2.0.

Norbert Ivan Büchel procède au vote sur les différents profils de qualification et souligne une nouvelle fois qu'il s'agit de titres professionnels provisoires.

Les votes donnent les résultats suivants :

- Le profil de qualification pour la profession de **spécialiste en sécurité électrique** est validé **à l'unanimité** par les délégués.
- Le profil de qualification pour la profession de **planificateur/planificatrice de projets électriques** est validé **à l'unanimité** par les délégués.
- Le profil de qualification pour la profession de **chef/fe de projet spécialisé/e en installation électrique** est validé par les délégués **avec deux abstentions.**
- Le profil de qualification pour la profession de **chef/fe de projet spécialisé/e en intégration des systèmes du bâtiment** est validé **à l'unanimité** par les délégués.

Thomas Keller remercie Norbert Ivan Büchel pour ses explications. Il valorise son travail et celui de son équipe pour la branche électrique.

6.3 Projet NüKL

Le projet NüKL est très particulier. Non seulement en raison de son objectif, mais aussi parce qu'il s'agit d'une collaboration entre les sections et l'administration centrale de la Limmatstrasse. Gaetano Salonia, responsable du groupe de projet NüKL, fait le point sur l'état d'avancement du projet NüKL.

Entre-temps, les conventions de prestations ont été envoyées à toutes les sections et beaucoup ont déjà été signées. La convention avec la PH Luzern a également été signée afin d'assurer un accompagnement « méthodologique et didactique » continu tout au long des différentes phases.
L'implication de la Suisse romande et du Tessin ainsi que les personnes de contact dans ces régions linguistiques ont également été clarifiées : la personne de contact pour EIT.ticino est Alan Trinkler, et pour la Suisse romande, les deux « ambassadeurs » bilingues Nicolas Lüdi d'EIT.fribourg-freiburg et Marcel Schnyder d'EIT.valais ont été obligés. Ces deux derniers font également partie de l'équipe élargie d'auteurs.
Malgré les délais très courts et les adaptations nécessaires, le projet est en bonne voie. Deux ateliers ont déjà eu lieu et le troisième se tiendra la semaine prochaine. Les auteurs font preuve d'un engagement et d'une motivation sans faille, mais il est évident qu'avec autant de participants, les discussions et les attentes sont, comme on pouvait s'y attendre, difficiles et qu'il a fallu trouver des compromis.
L'élaboration du matériel didactique consiste essentiellement en un scénario (formulation d'un fil rouge à l'att. des formateurs professionnels), d'un recueil de tâches pour les apprentis (matériel didactique) et un ouvrage de référence pour les apprentis.

Gaetano Salonia invite toutes les personnes impliquées dans le projet à chercher le dialogue avec le groupe de projet. Le groupe de travail est ouvert, y compris à la critique, et souhaite encourager le dialogue.

7. Divers et échanges

Le président donne la parole aux participants.

Sandro Cangina, président et délégué d'EIT.thurgau, mentionne qu'ils ont fait aujourd'hui un beau voyage en Suisse romande. Il demande s'il serait éventuellement possible de se rendre en Suisse orientale avec l'assemblée des délégués, par ex. à Saint-Gall ou Weinfelden.
Thomas Keller le remercie pour son intervention, sa demande sera examinée.

Aucune autre question n’est posée.

Le président invite Jana Gander, vice-championne d’Europe aux EuroSkills à Herning, au Danemark, à monter sur scène. Jana Gander rend compte de ses expériences avant et pendant les EuroSkills et explique qu’elle en a beaucoup profité. Elle remercie toutes les personnes qui l’ont soutenue. Après quelques questions supplémentaires, le président lui remet un cadeau. Les délégués saluent l’engagement de Jana Gander par des applaudissements.
Il invite également le champion suisse des SwissSkills 2025, Kilian Moser, ainsi que le deuxième, Livio Müller, à monter sur scène. Le troisième, Jérémie Germanier, a malheureusement dû s’excuser pour cet évènement. Kilian Moser représentera la Suisse aux WorldSkills 2026 à Shanghai (Chine) et Livio Müller participera aux EuroSkills 2027 à Düsseldorf. Après une brève ronde de questions-réponses, il leur remet également un cadeau. Ils ont également droit à des applaudissements.

Comme annoncé, Adrian Gautschi, nouveau vice-directeur de l’Office fédéral de l’énergie (OFEN), donne quelques informations sur l’état actuel de la révision de l’ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT). Adrian Gautschi a repris ses fonctions il y a deux mois et a eu le temps de se familiariser avec le dossier.
Cette révision n’est pas encore très avancée. Pour l’instant, il existe un concept sur la manière de restructurer le tout. Ce concept sera soumis à la direction de l’OFEN à la fin de cette année. Ensuite, le Conseil fédéral sera impliqué, dans le cadre d’un rapport officiel, pour confirmer que l’OFEN est sur la bonne voie. Il est prévu qu’EIT.swiss et d’autres spécialistes soient impliqués dans ce concept lors d’une consultation préalable au deuxième trimestre de l’année prochaine. Après cette consultation préalable, il s’agira de formuler cette ordonnance en détail, puis, une fois le processus interne à la Confédération terminé, il y aura une consultation, mais celle-ci n’aura plus lieu en 2026. A l’origine, lorsque ce projet a été mandaté, l’objectif très ambitieux était de disposer d’un projet de consultation à la fin de 2026, mais d’après ce qui lui a été montré et d’après son estimation, cela ne sera pas le cas, car la devise de la révision de cette ordonnance est que l’on dispose maintenant d’un système avec lequel on peut travailler et que la qualité prime. Il n’y a pas d’urgence comme dans le cas d’une panne générale d’électricité, par exemple. Le projet doit également être raisonnable.

Le président remercie Adrian Gautschi pour ses explications et clôt ainsi la discussion et la partie officielle de l’assemblée des délégués. Il attire l’attention sur les manifestations à venir, à savoir la Journée de la branche, suivie de la cérémonie FPS du 29 janvier 2026 à Berne, l’assemblée des délégués du 30 avril 2026 à Berne, l’assemblée générale EIT.swiss du 20 juin 2026 à Sion, l’Ineltec du 9 au 10 septembre à Zurich, les WorldSkills de septembre à Shanghai (Chine), ainsi que l’assemblée des délégués d’automne du 26 novembre 2026 à Lucerne. Il remercie toutes les personnes présentes pour leur engagement en faveur de la branche électrique et leur souhaite bon appétit et un bon retour chez elles.

Pour le procès-verbal :

Thomas Keller	Eva Bachmann
Président	Assistante de direction

17. décembre 2025 / eb